

DECISION DU MAIRE PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Décision n°36/2025

Objet : Contrat de cession du spectacle de Thomas Enhco et Vassilena Serafimova - Bach Mirror dans le cadre du concert de Noël, le dimanche 14 décembre 2025

LE MAIRE,

VU l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 25 mai 2020, donnant délégation au maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, les mesures d'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU le budget de la commune ;

CONSIDERANT la programmation 2025 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De passer contrat avec la société Fireflies Music, représentée par monsieur Thomas Cohen-Seat, domiciliée 26 rue de Charonne 75011 Paris, pour la représentation du spectacle du dimanche 14 décembre 2025 à l'Église Saint-Julien de Torréilles, moyennant le prix de 7 006,67€ TTC.

ARTICLE 2 : D'approuver les termes de la convention à intervenir.

ARTICLE 3 : De signer toutes les pièces utiles et de prendre toutes décisions ou dispositions relatives à l'exécution du contrat.

ARTICLE 4 : D'imputer les dépenses correspondantes au budget annexe de l'OMAC.

Fait à TORREILLES, le 24 avril 2025

Le maire,

Dr Marc MEDINA

